



S AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



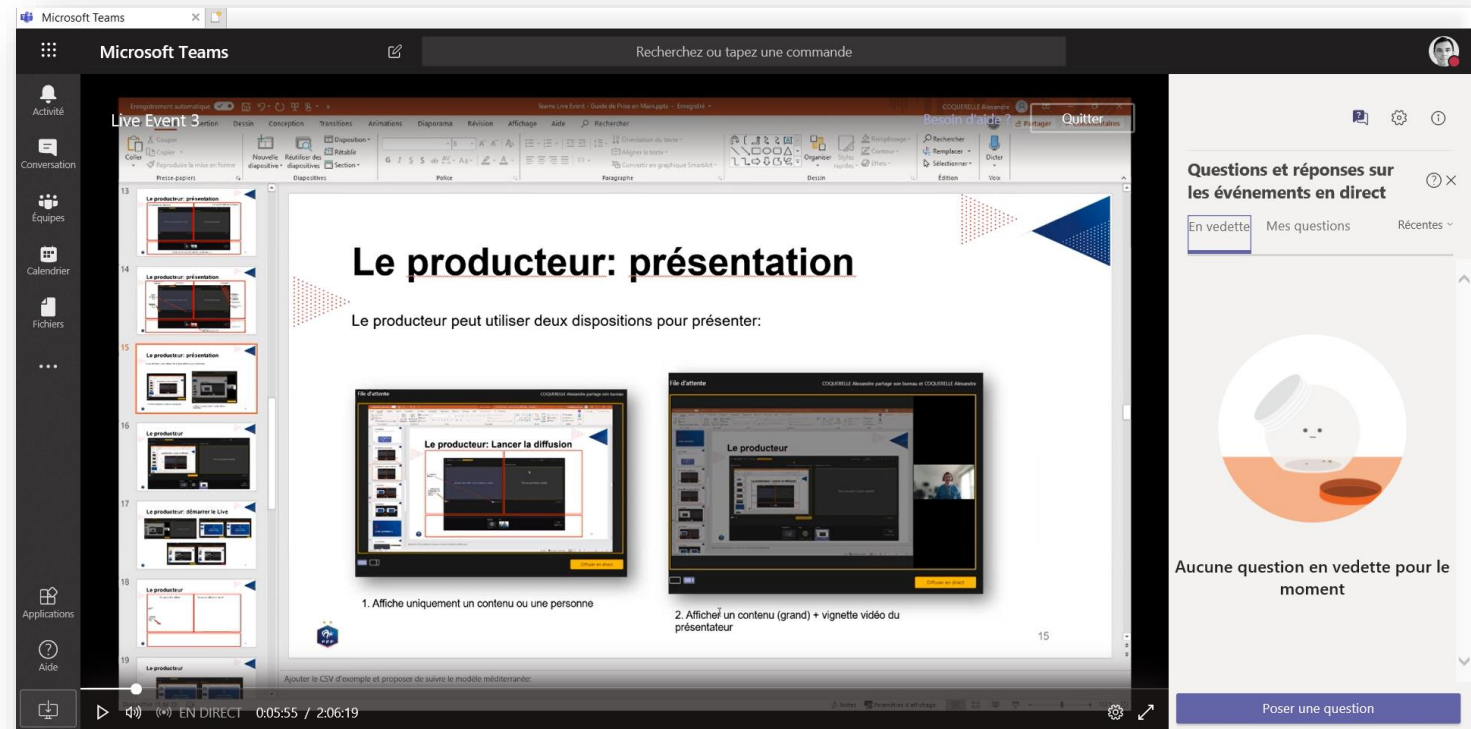
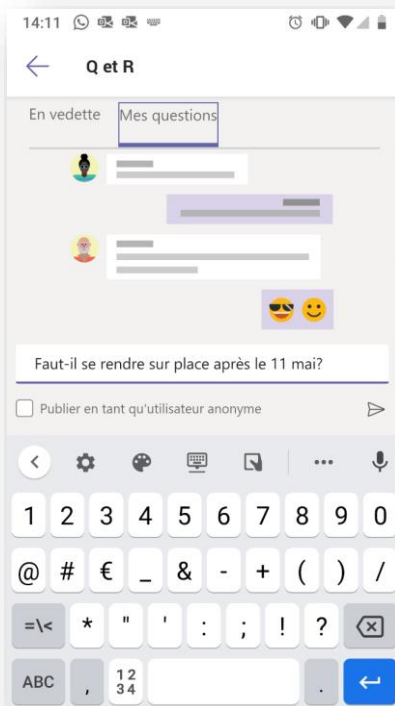
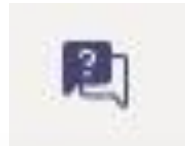
LUNDI
07
MARS


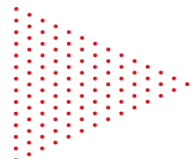
WEBINAIRE 18h - 19h

**CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS
SPORTIFS FÉDÉRAUX : DÉPOSER
UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB**

Poser des questions pendant le webinaire

Quel que soit le support utilisé (ordinateur, tablette, téléphone), il est possible de poser des questions en cliquant sur l'icône:





Répondez aux questions en
direct avec votre téléphone
portable sur :

www.menti.com

Code : 8971 1509

PROGRAMME



01

Introduction

02

Cadre général et chiffres-clés de l'ANS

03

Campagne FFF 2022

04

Comment déposer un dossier ?

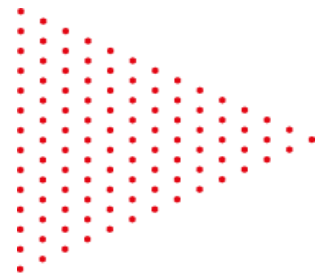
05

Recensement des bilans des actions financées en 2021

06

Questions/Réponses

01



Introduction

Philippe LE YONDRE
Trésorier Général
Ligue du Football Amateur



08/03/2022

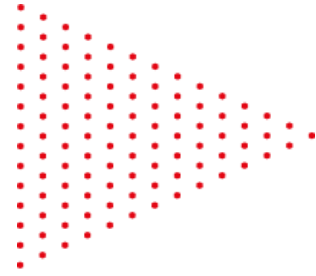
Philippe LE YONDRE
Trésorier Général
Ligue du Football Amateur



08/03/2022



02



Cadre général et chiffres clés de l'ANS

Julien FRESLON
Conseiller Développement
Agence Nationale du Sport



08/03/2022

Les projets sportifs fédéraux (PSF)

Bilan 2021

Julien Freslon, Conseiller Développement



Rappel Points de vigilance

- La part des crédits réservée aux clubs - cible à 50% aux clubs d'ici 2024
- La situation en Outre-mer avec sanctuarisation des crédits attribués par territoire
- L'augmentation de +25% des crédits dédiés à la pratique féminine
- Attention particulière sur les actions visant et favorisant le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap
- La garantie d'une attribution équitable aux associations quel que soit leur ressort géographique, en fonction de critères préalablement définis et partagés



Février-Mars

Avril-Juillet

Août-Novembre

- Rencontres avec les fédérations
- Formations LCA et Osiris au niveau national
- Formations dans les fédérations qui en avaient fait la demande
- Lancement des campagnes

- Accompagnement des structures déconcentrées et associations affiliées
- Dépôt des dossiers
- Instruction des dossiers déposés (régionale ou nationale)
- Transmission de la répartition des crédits par dossiers
- Vérification des subventions proposées (montants, répartition par type de structures, crédits OM,...)

- Edition des états de paiement et récupération des pièces obligatoires (RIB, conventions annuelles + 23K€,...)
- Mise en paiement
- Notifications d'accord et de refus

Calendrier 2022



Synthèse Chiffrée

78 structures *(77 fédérations + CNOSF)*

Enveloppe de 80,8M€ *dont 11M€ Plan de relance*

45 490 projets déposés
(contre 37 705 en 2020)

17 802 associations
demandeuses
(contre 16 500 en 2020)

38 086 projets soutenus
(contre 30 525 en 2020)

16 080 associations bénéficiaires
(contre 14 200 en 2020)

5 024 € de subvention moyenne
par association
(contre 4 460 € en 2020)

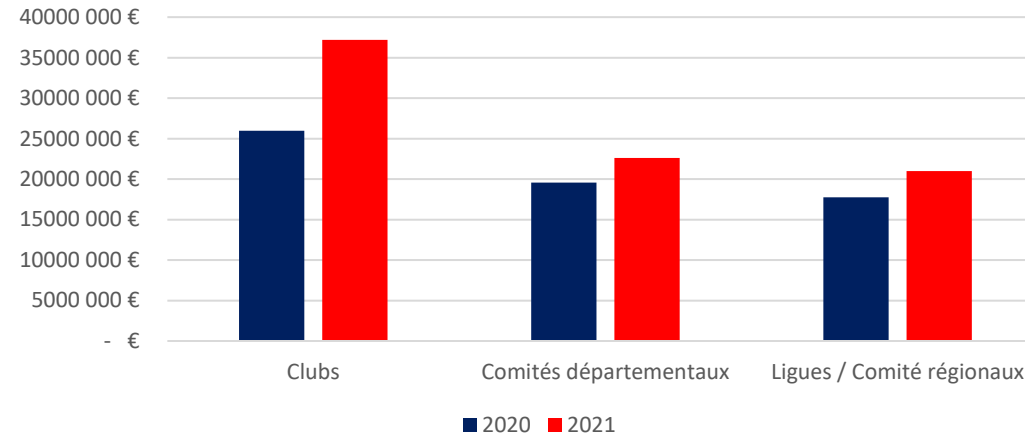
→ 46% des financements sont à destination des clubs



Synthèse Chiffrée

type de
structure
sportive

Comparaison 2020-2021



Structures	2020	2021	%2021	Evol.
Clubs	25 990 409 €	37 189 290 €	46%	+ 43,1%
Comités départementaux	19 573 542 €	22 818 155 €	28%	+ 16,5%
Ligues / Comités régionaux	17 758 726 €	20 778 555 €	26%	+ 17%
TOTAL	63 322 677 €	80 786 000 €	100%	+ 27,6%



Synthèse Chiffrée

Métropole

*Données provisoires
Campagnes PSF en cours de
finalisation*

Régions	2020	2021	Evol.
Auvergne Rhône Alpes	6 926 853 €	9 021 846 €	+ 30,2%
Bourgogne Franche Comté	3 140 762 €	3 987 727 €	+ 27,0%
Bretagne	2 804 420 €	4 062 429 €	+ 44,9%
Centre Val de Loire	2 425 192 €	3 363 899 €	+ 38,7%
Grand-Est	5 055 239 €	6 575 199 €	+ 30,1%
Hauts de France	4 867 555 €	5 963 110 €	+ 22,5%
Ile de France	9 366 123 €	11 434 160 €	+ 22,1%
Nouvelle Aquitaine	5 412 510 €	7 157 753 €	+ 32,2%
Normandie	3 074 317 €	4 164 665 €	+ 35,5%
Occitanie	5 940 448 €	7 630 226 €	+ 28,4%
Provence Alpes Côte d'Azur	5 046 067 €	6 292 733 €	+ 24,7%
Pays de la Loire	2 987 652 €	4 212 909 €	+ 41,0%
TOTAL	63 322 677 €	80 792 050 €	+ 27,6%



Synthèse Chiffrée

Outre-Mer

Territoires OM	2020	2021	Evol.
Guadeloupe	996 573 €	1 241 181 €	+ 24,5%
Guyane	832 150 €	847 902 €	+ 1,9%
La Réunion	2 608 769 €	2 774 777 €	+ 6,4%
Martinique	1 149 345 €	1 328 777 €	+ 15,6%
Mayotte	688 702 €	727 757 €	+ 5,7%
Nouvelle-Calédonie	- €	5 000 €	-
TOTAL PSF	6 275 539 €	6 925 394 €	+ 10,4%



ZOOM sur l'Accompagnement des associations locales - PSF



11M€ en 2021

Crédits gérés par les fédérations sportives dans le cadre de leurs projets sportifs fédéraux (PSF)

6 743 actions*
(1 631 € subv. moy.)

au bénéfice de

6 039 associations (1
821 € subv. moy.)



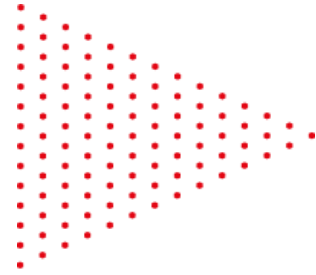
3 axes prioritaires

Actions liées à la reprise de l'activité sportive

Actions liées aux protocoles sanitaires

Aides aux associations en difficulté

03



Campagne FFF 2022

Matthieu BENADON / Marco FERRI
Direction du Football Amateur
Fédération Française de Football



08/03/2022

Bilan ANS « Projets Sportifs Fédéraux » 2021

Bilan général

- 1 077 clubs ont déposé un dossier

-8%

- 858 clubs ont obtenu une subvention

-7%

- Montant moyen d'aide / club :
2 800 euros

+40

Bilan des actions

- 2 386 actions déposées

+0%

- 1 769 actions subventionnées

+7%

- Montant moyen d'aide / action :
1 575 Euros

+37%

Contexte

- ▶ À la suite de la campagne 2021 comptabilisant près de **1 700 actions** soutenues et représentant près de **2,8 millions d'Euros attribués aux clubs F.F.F.**, la Fédération relance pour la 4^e année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport au profit de ses clubs affiliés.
- ▶ La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :
 - ⊙ **La diversification de ses pratiques**
 - ⊙ **Le développement de la pratique féminine**
 - ⊙ **Le développement du football loisir**
 - ⊙ **La structuration de ses clubs**
 - ⊙ **Le développement du Programme Educatif Fédéral**
 - ⊙ **La dynamisation de son arbitrage amateur**





Contexte

- ▶ Par ailleurs, les actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :
 - ⊙ **Correction des inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
 - ⊙ **Renforcement de la lutte contre les dérives** (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles)
 - ⊙ **Actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires** (QPV / ZRR)

Conditions d'éligibilité et de financement



Porteurs de projet éligibles au dispositif

**Clubs affiliés à la FFF,
Districts, Ligues**
(hors Corse, Polynésie-Française,
Nouvelle Calédonie,
Saint-Pierre-et-Miquelon
gérés par les instances
déconcentrées de l'Etat)

3

Nombre d'actions déposées

Chaque club pourra solliciter une
subvention **pour 3 actions au
maximum**

Cas des clubs omnisports

Les sections « Football » des
clubs omnisports peuvent
désormais prétendre à une
subvention PSF de l'ANS



Seuils et plafonds de financement

**Aide minimum de 1 500 € par
porteur de projet** (1 000 € pour les
clubs situés en ZRR ou dans une
commune inscrite dans un contrat
de ruralité ou dans un bassin de vie
comprenant au moins 50% de la
population en ZRR)

Le montant d'aide pour chaque
action subventionnée **ne peut pas
dépasser 50% du budget
prévisionnel de l'action**

Conditions d'éligibilité et de financement



Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport
(promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté),
et dans les 6 axes du plan de développement fédéral « Performance 2024 »
(cités sur la page précédente)



Le dossier devra être déposé
au plus tard le 31 mai 2022
sur la plateforme [Le Compte Asso](#)



Pour être financée sur la
campagne 2022, l'action doit
impérativement avoir commencé
avant le 31 décembre 2022

Actions éligibles à un financement

1. PROMOTION DU SPORT SANTE

Développement d'une offre de Foot en marchant

Développement d'une offre de Fit Foot

Développement d'actions de prévention





Actions éligibles à un financement

2. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE



Développement de l'arbitrage



Développement et structuration de la pratique féminine



Développement et structuration de la pratique futsal



Développement du football dans le milieu scolaire



Développement d'une offre de pratique Loisir



Développement et structuration de la pratique des jeunes



Actions éligibles à un financement

3. DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Engagement environnemental

Le football comme outil d'insertion

Développement de programmes
d'accompagnement scolaire

Promotion et développement du Programme
Educatif Fédéral

Renforcer le « vivre ensemble » : prévenir /
réparer les mauvais comportements

Engagement bénévole et féminisation de
l'encadrement



Bonnes pratiques pour déposer un dossier



Une notice d'utilisation de l'outil en ligne pour vous guider dans la saisie de votre demande de subvention



Renseigner/Mettre à jour des informations du club (pensez à vérifier que votre RIB est bien à jour sur la plateforme « Le Compte Asso » et au nom exact du club)

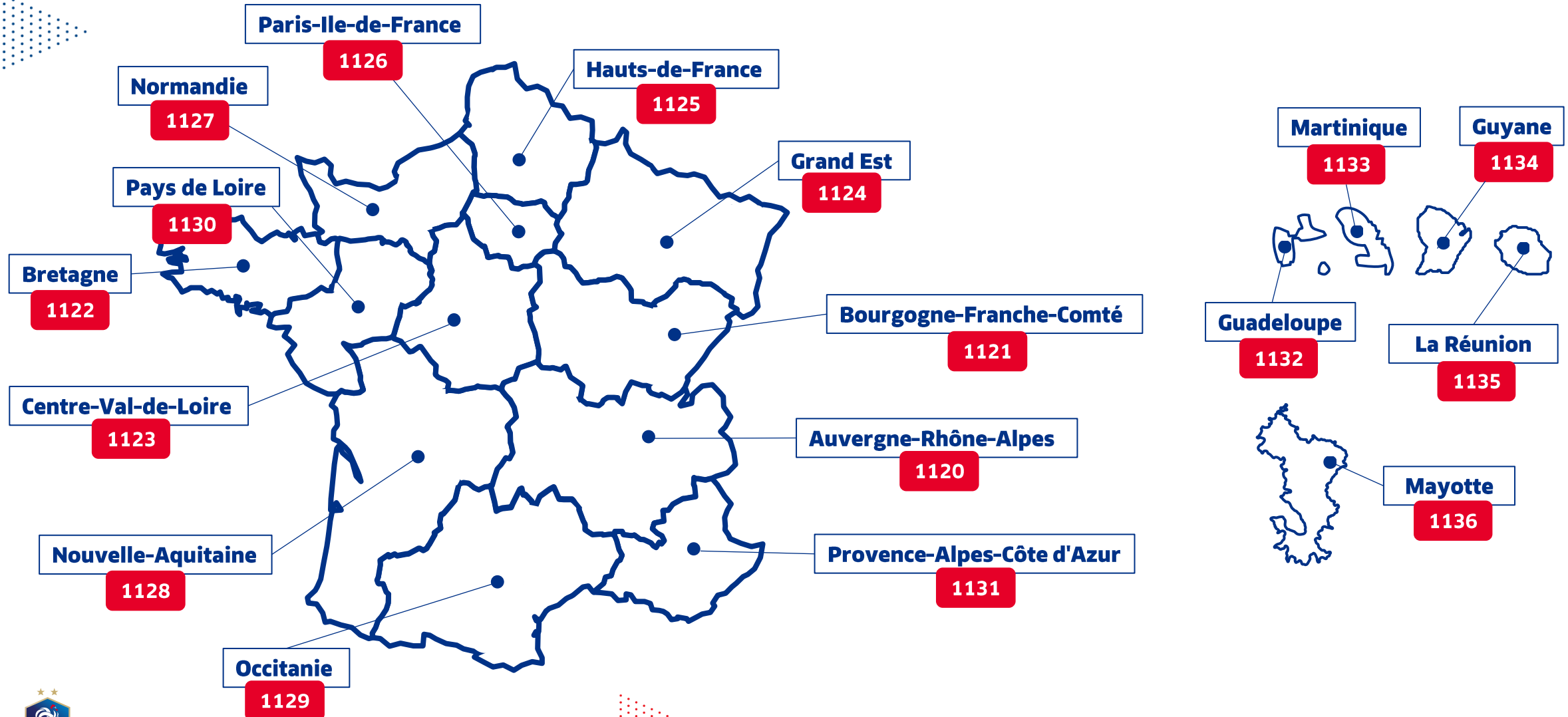


Des informations à saisir impérativement afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :

- ⊙ Numéro d'affiliation
- ⊙ Code de votre Territoire / Ligue régionale (voir annexe)
- ⊙ Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)

Bonnes pratiques pour déposer un dossier

Codes de subvention à saisir



Bonnes pratiques pour déposer un dossier

- ▶ Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet



- ⦿ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⦿ Emploi/apprentissage
- ⦿ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.

- ▶ **Le bilan de vos actions subventionnées 2021 à envoyer parallèlement**



Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2021, le bilan de votre action devra être saisi de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2022

- ▶ **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2 ou 3 action(s)**



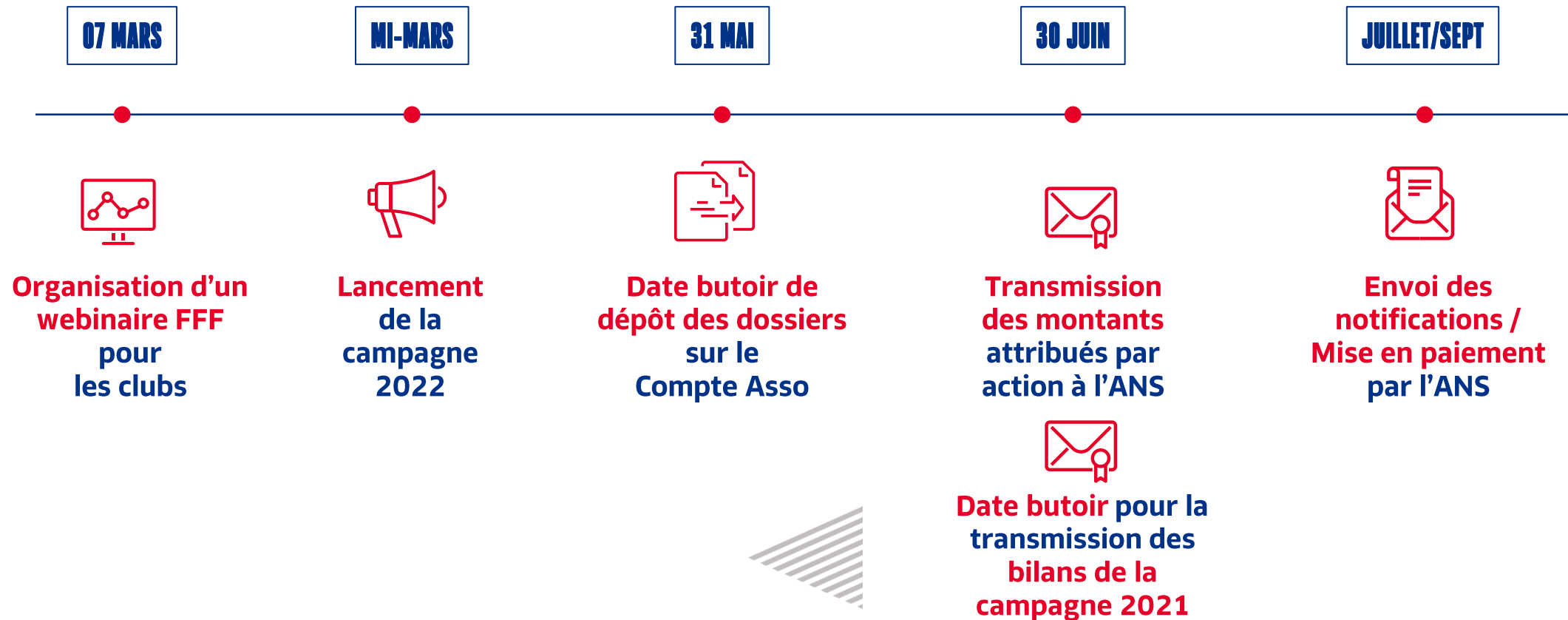
Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à trois**.

- ▶ **Qui contacter en cas de question ?**



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.

Calendrier 2022





AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

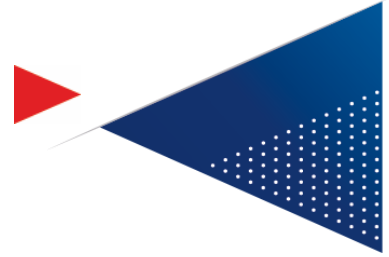
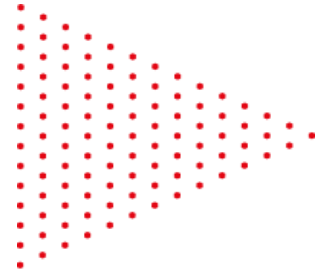
WEBINAIRE 18h - 19h

**CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS
SPORTIFS FÉDÉRAUX : DÉPOSER
UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB**

**LUNDI
07
MARS**

Participez maintenant en vous connectant avec votre téléphone sur www.menti.com (code : 8971 1509)

04



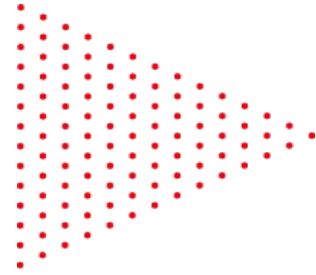
Comment déposer un dossier ?

Julien FRESLON
Conseiller Développement
Agence Nationale du Sport



08/03/2022

05



Recensement des bilans des actions financées en 2021

Marco FERRI

Direction du Football Amateur

Fédération Française de Football

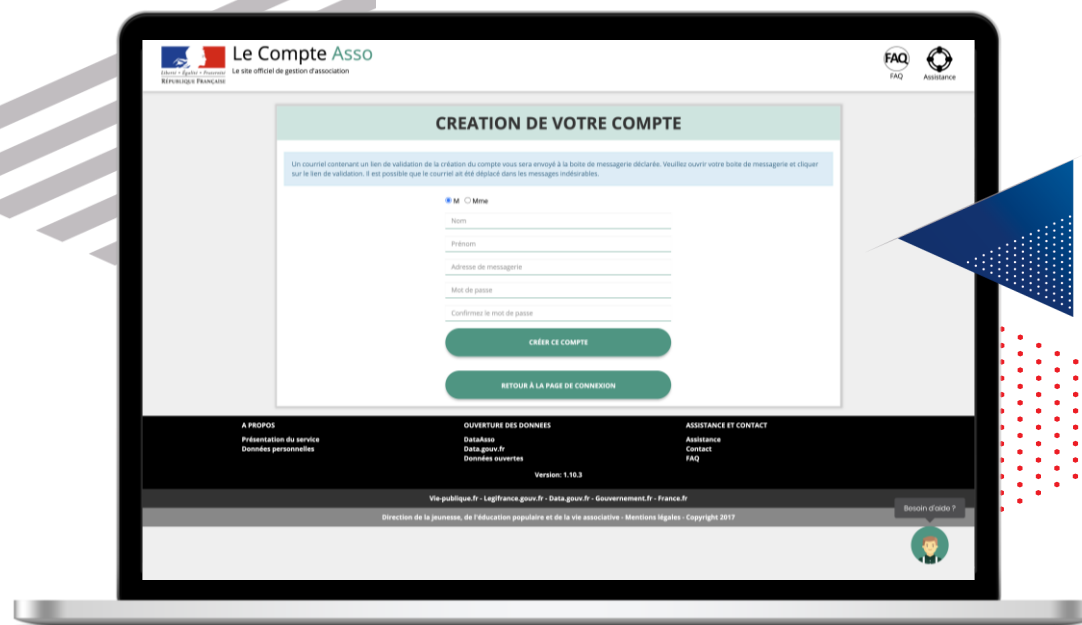


08/03/2022

4.1 | Justifier ses actions de la campagne 2021

RAPPEL : un compte-rendu financier doit être rempli pour chaque action financée

Situation 1 : action totalement réalisée



Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2022.**



Situation 2 : action en cours de réalisation et qui se terminera avant le 30 juin 2022

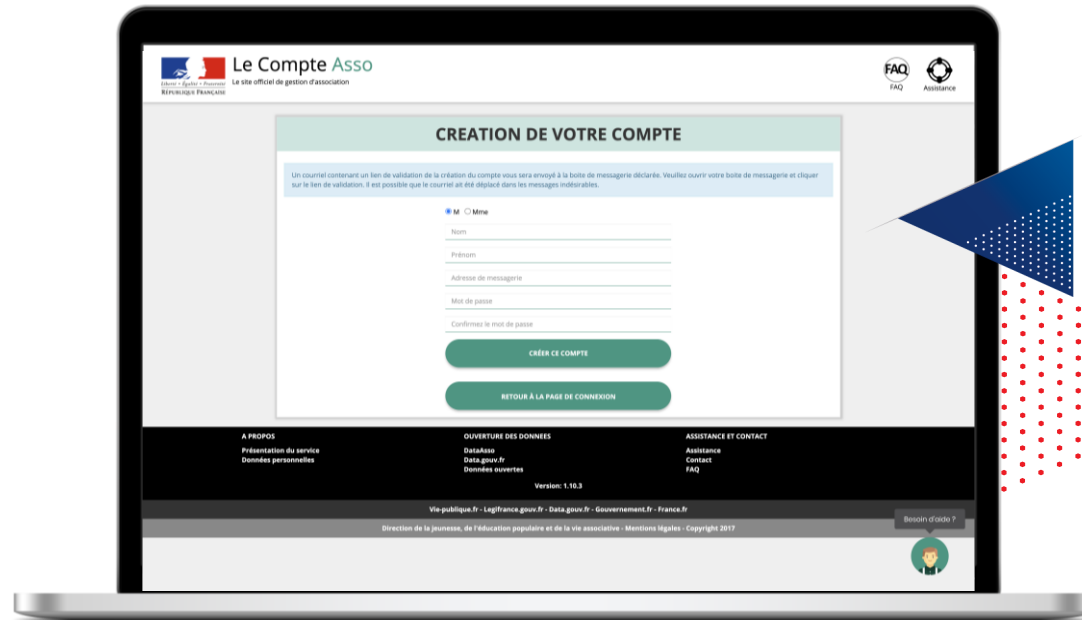
- ▶ Vous devez déposer le **compte-rendu financier partiel dématérialisé de l'action sur Le Compte Asso** puis le **compte-rendu final** avant le 30 juin 2022.



Situation 3 : action non réalisée en raison de la situation sanitaire et qui peut avoir lieu en 2022

- ▶ Vous devez l'indiquer dans le **compte-rendu financier dématérialisé sur « Le Compte Asso »**, en répondant « **non** » à la question « **Ce projet a-t-il été réalisé ?** », puis en répondant « **oui** » à la question « **Ce projet est-il reporté ?** » avant le 30 juin 2022
- 

NB : Seule l'Agence Nationale du Sport est habilitée à autoriser le report des crédits pour l'année suivante



Situation 4 : action non réalisée en 2021 indépendamment de la situation sanitaire


- ▶ Vous devez l'indiquer dans **le compte-rendu financier dématérialisé sur « Le Compte Asso »**, en répondant « **non** » à la question « **Ce projet a-t-il été réalisé ?** » avant le 30 juin 2022. Une demande de reversement sera alors proposée à l'Agence Nationale du Sport.

NB : Seule l'Agence Nationale du Sport est habilitée à autoriser le report des crédits pour l'année suivante

4.2 | Bien remplir le compte-rendu financier

Compléter le compte-rendu financier

Le compte-rendu financier de votre action est à compléter de manière dématérialisée sur Le Compte Asso. Voici les étapes à suivre pour le **remplir de la bonne manière** :

1. Se connecter sur Le Compte Asso
2. Se rendre sur « Saisir les comptes-rendus financiers »
3. Cliquer sur le logo : 
4. Indiquer si le projet a été réalisé ou pas. Si le projet n'a pas été réalisé, s'arrêter là.
5. Décrire la mise en œuvre de l'action réalisée
6. Renseigner les informations relatives au public bénéficiaire
7. Indiquer les dates et lieux de réalisation
8. Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés (*voir pages suivantes*)
9. Indiquer le montant réalisé dans le cadre de l'action ainsi que le budget réalisé
10. Remplir la partie « Annexe »
11. Renseigner la partie « Représentant légal et signature »
12. Transmettre le compte-rendu

Le détail des étapes pour bien remplir votre compte-rendu financier ici (pages 5 à 13)

Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

L'objectif de cette partie est de mesurer la réussite du projet à l'aide d'indicateurs que vous devrez renseigner sur votre compte-rendu financier. Voici les indicateurs pour l'axe « Sport-Santé » de la campagne 2021 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
Développement offre de FitFoot	Mise en place d'une offre de pratique « Fit Foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante	Cible: Public féminin (U20F et plus) Indicateurs: Existence d'une section loisir reconnue ou en cours d'identification ; 10 participantes licenciées loisir FFF au minimum (pour la saison en vigueur au moment de l'action)
	Organisation d'initiations et/ou d'évènements de découverte à destination de nouveaux publics	Cible: Public féminin (U20F et plus) Indicateurs: 2 initiations/événements mis en place au minimum ; 10 participantes minimum (licenciées et non licenciées)
Développement offre de Foot en Marchant	Mise en place d'une offre de pratique « Foot en marchant » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante	Cible: Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F Indicateurs: Existence d'une section loisir reconnue ou en cours d'identification ; 10 participant(e)s licencié(e)s loisirs FFF au minimum
	Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics	Cible: Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F Indicateurs: 2 événements au minimum mis en place ; 15 participants minimum (3 équipes)
Développement d'actions de prévention	Mise en place d'actions de prévention primaire de ou à travers la pratique du football	Cible: Educateurs(trices) Indicateurs: Nombre d'éducateurs formés

Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2021 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
Développement et structuration de la pratique féminine	Mise en place d'actions permettant au plus grand nombre l'accessibilité à la pratique en club	Cible: Nouvelles et actuelles pratiquantes du club Indicateurs: Présence d'un référent féminin dans le club ; Réalisation d'une action promotionnelle avec des non licenciées pratiquantes
	Mise en place d'action afin d'améliorer l'accueil ou le niveau de l'encadrement (formations pour l'encadrement)	Cible: H/F encadrant des équipes féminines ou investis dans le projet féminin du club Indicateurs: Participation à des formations ; Obtention/conservation du Label Ecole Féminine de Football
	Mise en place d'actions afin d'enrichir les formes de pratique et répondre aux attentes de chacune	Cible: Pratiquantes licenciées Indicateurs: Création d'équipes et/ou développement de la section féminine ; Présence de pratique compétitive et/ou loisir
Développement de la pratique Futsal	Création de section futsal au sein du club	Cible: U6-Séniors H/F Indicateurs: 8 licences futsal au minimum ; 1 séance hebdomadaire tout au long de la saison
Développement du football en milieu scolaire	Mise en place d'actions d'accompagnement et de soutien dans le cadre de l'opération « Foot à l'école » permettant de faire découvrir et initier aux filles et aux garçons l'activité football/futsal	Cible: U8-U11 filles-garçons Indicateurs : Intervention d'un club au sein d'une école N+1 à la suite de la mise en place de cycles par le conseiller technique (district) à l'année N
	Mise en place d'actions dans le cadre de l'opération « Foot à l'école » permettant de créer une passerelle avec les écoles de proximité et une relation pérenne école-club	Cible: U8-U11 filles-garçons Indicateurs: Différence nb licenciés N d'un club/nb licenciés N+1 (pour un club ayant réalisé des cycles) ; Différence nb licenciés catégories cibles N/nb licenciés catégories cibles N+1
	Mise en place d'actions d'accompagnement et soutien dans le cadre de l'opération « la Quinzaine du foot » permettant de créer une passerelle avec les collèges/lycées (classes ou AS UNSS) de proximité	Cible: U8-U11 filles-garçons Indicateurs: cf indicateurs ci-dessus
Promotion et développement des pratiques du football	Mise en place d'actions événementielles visant à promouvoir l'ensemble des pratiques du football	Cible: Tout public non licencié Indicateurs: Réurrence des événements organisés par le club
	Mise en place d'actions visant à développer et structurer une offre de pratique innovante du football (en dehors des pratiques concernées par un subventionnement spécifique)	Cible: Tout public non licencié Indicateurs: Offres de pratiques proposées par le club (golf foot, foot 5, beach soccer, etc...)
Structuration et développement du club	Mise en place d'actions afin de renforcer la structuration des clubs et valoriser le Projet Club par un label fédéral	Cible: Dirigeant(e)s et éducateur(trice)s Indicateur: Nb formations suivies par les dirigeants et éducateurs du club ; Candidature aux Labels FFF ; Obtention de Labels FFF
	Mise en place d'actions afin de diversifier l'offre de pratique et fidéliser ou recruter de nouveaux membres	Cible: Tout licencié Indicateurs: Création d'une section loisir au sein du club ; Mise en place d'actions de valorisation et de recrutement de bénévoles ; Nb d'actions « Club Lieu de Vie » mises en place; Fidélisation des licencié(e)s

Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » de la campagne 2021 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
Engagement environnemental	Mise en place d'actions visant à développer l'engagement du club dans la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité	Cible: Dirigeant(e)s, éducateur(trice)s, licencié(e)s, parents et acteur(trice)s de l'écosystème du club Indicateurs: Nb personnes impactées ; Type de mesure de la réduction des déchets ; Economie d'énergie ; Kms parcourus en covoiturage / mobilité douce ou active ; Sourcing des produits buvettes
	Mise en place d'actions visant à adopter des bonnes pratiques écoresponsables au sein du club et/ou sur un événement, et renforcer la sensibilisation des différents publics sur le sujet	Cible: U8-U15 H/F Indicateurs: Nb personnes impactées ; Collaboration avec des partenaires experts ; Nb actions ponctuelles organisées ; Mise en place d'un système d'évaluation d'impact
Accès à la pratique du football pour les publics spécifiques	Mise en place d'actions favorisant une pratique inclusive et partagée	Cible: Personnes ayant le statut de réfugié(e)s, mineur(e)s non accompagné(e)s, migrants, demandeurs d'asile, personnes sans domicile fixe ou domiciliées dans les quartiers identifiés comme prioritaires, personnes souffrant d'un handicap physique, mental ou sensoriel Indicateurs: Concours et soutien d'experts et partenaires (comités locaux de la FFSA/FFH, associations d'experts, collectivités, services de l'Etat...) ; Utilisation des fiches P.E.F/vidéos de la Charte d'Ethique et de Déontologie; Lien avec les programmes Paris 2024 (ex : Semaine Olympique)
Développement de dispositifs d'éducation civique, culturelle et citoyenne	Organisation d'ateliers/animations permettant de faire vivre le Programme Educatif Fédéral dans le club et/ou auprès des licencié(e)s	Cible: U6-U19 H/F Indicateurs: Type d'actions mises en place ; Nb actions remontées dans le cadre du Challenge National PEF ; Utilisation des supports de communication PEF
	Organisation d'animations/d'événements permettant l'épanouissement des licencié(e)s par la citoyenneté, l'ouverture civique, le soutien scolaire,...	Cible: Tout licencié Indicateurs: Collaboration avec des associations et partenaires institutionnels « experts »
Mobilisation du football amateur en faveur de l'emploi	Mise en place d'actions permettant de faciliter la rencontre et l'échange entre des licencié(e)s FFF à la recherche d'un emploi, et des entreprises en recherche de collaborateurs/trices, dans des conditions innovantes	Cible: Licencié(e)s à la recherche d'un emploi Indicateurs: Appui et concours indispensable des partenaires et experts de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales, CCI, MEDEF...)
Renforcer le "vivre-ensemble": prévenir/réparer les mauvais comportements	Mise en place d'actions de prévention et/ou de réparation contre tout comportement déviant portant atteinte aux valeurs du football	Cible: Tout licencié Indicateurs: Collaboration avec des associations expertes comme la LICRA (lutte contre le racisme et prévention de la radicalisation), FOOT ENSEMBLE (lutte contre les discriminations), LE TRIMARAN (lutte contre les violences) et les acteurs institutionnels (dont les Forces de l'ordre)
	Organisation d'actions de sensibilisation sur la protection de l'enfance permettant de libérer la parole des licencié(e)s et des parents, renforcer le partage des valeurs du Football et donc protéger les licencié(e)s de tout comportement déviant	Cible: Licencié(e)s et parents Indicateurs: Collaboration avec des associations expertes comme le Comité Ethique et Sport, partenaire expert de la FFF; Utilisation des fiches PEF dédiées au sujet et vidéo Intégrité de la Charte d'Ethique et de Déontologie du football

Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Voici les indicateurs pour l'axe « Plan de relance » de la campagne 2021 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
Reprise d'activité sportive	Mise en place d'actions favorisant la reprise d'activité sportive au sein du club (journées porte-ouvertes, journées festives intra-clubs, tournois, stages pendant vacances scolaires, etc...)	Cible: Licencié(e)s pratiquant(e)s et non licencié(e)s Indicateurs: Type et contenu d'action ; Mise en application du protocole FFF sur la reprise d'activité ; Taux de renouvellement des licences et nouvelles licences
Aides à l'application des protocoles sanitaires imposés	Acquisition de matériels permettant de respecter les mesures liées aux protocoles sanitaires au sein du club (achat de masques jetables et/ou tissus, bouteilles et/ou distributeurs de gel hydroalcoolique, gourdes individuelles, signalétiques, etc...)	Cible: Toute personne présente au sein du club Indicateurs: Type de produits achetés ; Profil des utilisateur(trice)s

Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Pour remplir les indicateurs de performance sur Le Compte Asso, vous devez suivre les étapes mentionnées ci-dessous et **ajouter les indicateurs d'évaluation** liés à votre action disponibles aux pages précédentes.

Evaluation des objectifs réalisés

Objectifs - Pérenniser les actions entreprises sur les 4 écoles afin de mettre en valeur le processus du projet (d'ici 3 ans les élèves touchés en CE2 seront en CM2 et bénéficieront du cycle d'apprentissage SAVOIR CIRCULER) - Pérenniser les actions entreprises auprès des deux écoles de secteur QPV en 2019-2020 - Développer le projet en intégrant 6 nouvelles écoles - Développer le territoire de Facton en impliquant des écoles de milieu Urbain, Urbain QPV, Rural et Rural ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) - Intégrer les actions savoir Rouler et Savoir Circuler en partenariat avec l'IME de Laon et l'association ASPIE RATION au projet SAVOIR ROULER à VELO


Indicateurs au regard des objectifs - Parcours test en début de projet (état des acquis) - Réalisation des sorties Finales sur un trajet symbolique de l'utilisation du vélo comme mobilité douce du quotidien - Remise de l'Attestation SAVOIR ROULER à VELO aux jeunes ayant réalisé cette sortie.

Les objectifs du projet ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Aucun indicateur référencé dans le projet de la demande de subvention

Barre	Intitulé	Minimum obtenu	Maximum obtenu	Réalisé	Actions
Indicateur n°1	Intitulé de l'indicateur			Résultats obtenus	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

ENREGISTRER

- 1 Renseignez si les objectifs de l'action ont été remplis au regard des indicateurs définis.
- 2 Vous pouvez ajouter des indicateurs d'évaluation du projet en cliquant sur  et renseignez les valeurs.
- 3 Sauvegardez les informations renseignées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

WEBINAIRE 18h - 19h

**CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS
SPORTIFS FÉDÉRAUX : DÉPOSER
UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB**

**LUNDI
07
MARS**

Participez maintenant en vous connectant avec votre
téléphone sur www.menti.com (code : 8971 1509)



S AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

WEBINAIRE 18h - 19h

**CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS
SPORTIFS FÉDÉRAUX : DÉPOSER
UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB**

**LUNDI
07
MARS**

Questions / Réponses

Revoir le webinaire



Il suffit de cliquer sur le même lien que celui qui vous a permis d'assister au webinaire pour disposer de l'enregistrement



Le document support vous sera envoyé par e-mail



Un questionnaire de satisfaction vous sera transmis également par e-mail